

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 05 avril 2024

Délibération N° DE_004_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 27/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSEN, Didier BEDOUSSAC, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés : Nancy BRET représentée par David BROUSSE

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSEN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - Lotissement 2024

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune Lotissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune Lotissement pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 292 149,65 €

En dépenses à la somme de : 272 149,65 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
71	Production stockée (ou déstockage)	97 716,55 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		97 716,55 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 000,00 €
71	Production stockée (ou déstockage)	76 716,55 €
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		117 716,55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	96 716,55 €
001	Solde d'exécution section investissement	77 716,55 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		174 433,10 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	174 433,10 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		174 433,10 €

Le Maire, David BROUSSE
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10 avril 2024
Publié le 10 avril 2024

La Secrétaire de Séance



Anne MONPEYSSEN



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 05 avril 2024

Délibération N° DE_005_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	9
Date de la convocation : 27/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence d'Anne MONPEYSSEN, 1^{ère} Adjointe.

Présents : Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés :

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Objet : Délibération sur le compte de gestion - Lotissement 2023

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le Maire, David BROUSSE
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10 avril 2024
Publié le 10 avril 2024

La Secrétaire de Séance
Anne MONPEYSSEN





République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 05 avril 2024

Délibération N° DE_006_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	9
Date de la convocation : 27/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés :

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSSEN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - Lotissement 2023

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	2 840,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	2 840,00
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	0,00
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	0,00
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00

affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Le Maire, David BROUSSE
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10 avril 2024
Publié le 10 avril 2024

La Secrétaire de Séance


Anne MONPEYSSEN



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 05 avril 2024

Délibération N° DE_007_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	9
Date de la convocation : 27/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés :

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSSEN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le compte administratif - Lotissement 2023

Le conseil municipal, réuni et présidé par , délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	2 840,00	81 552,47	0,00	81 552,47	2 840,00
Opérations exercice	3 849,00	1 009,00	0,00	3 835,92	3 849,00	4 844,92
Total	3 849,00	3 849,00	81 552,47	3 835,92	85 401,47	7 684,92
Résultat de clôture			77 716,55		-77 716,55	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	0,00	77 716,55	0,00	-77 716,55	0,00

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat définitif			77 716,55		-77 716,55	

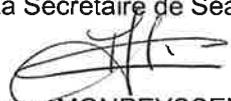
2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire, David BROUSSE
 Acte rendu exécutoire
 Après dépôt en Préfecture
 Le 10 avril 2024
 Publié le 10 avril 2024

La Secrétaire de Séance


 Anne MONPEYSSEN



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 05 avril 2024

Délibération N° DE_008_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 27/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSEN, Didier BEDOUSSAC, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés : Nancy BRET représentée par David BROUSSE

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSEN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - Commune de La Ségalassière 2024

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de La Ségalassière,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de La Ségalassière pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 648 825,82 €

En dépenses à la somme de : 648 825,82 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

DE_008_2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	87 832,82 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	75 800,00 €
014	Atténuations de produits	4 900,00 €
023	Virement à la section d'investissement	83 082,39 €
65	Autres charges de gestion courante	70 500,00 €
66	Charges financières	900,00 €
67	Charges spécifiques	3 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		326 015,21 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	117 537,21 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	54 750,00 €
73	Impôts et taxes	85 000,00 €
74	Dotations et participations	53 650,00 €
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	78,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		326 015,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	26 767,00 €
1001	BATIMENTS COMMUNAUX	88 043,61 €
1004	TRAVAUX DE VOIRIE	60 000,00 €
1008	MAISONS LOTISSEMENT	35 000,00 €
1009	AMENAGEMENT ABORDS MAIRIE	13 000,00 €
1010	RENOVATION SALLE POLYVALENTE	90 000,00 €
1011	EGLISE	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		322 810,61 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	73 592,77 €
001	Solde d'exécution section investissement	89 195,17 €
021	Virement de la section de fonctionnement	83 082,39 €
1008	MAISONS LOTISSEMENT	40 940,28 €
1010	RENOVATION SALLE POLYVALENTE	36 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		322 810,61 €

Le Maire, David DROU33E
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10 avril 2024
Publié le 10 avril 2024

La Secrétaire de Séance

Anne MONPEYSSEN



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 05 avril 2024

Délibération N° DE_009_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	9
Date de la convocation : 27/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence d'Anne MONPEYSEN.

Présents : Anne MONPEYSEN, Didier BEDOUSSAC, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés :

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Objet : Délibération sur le compte de gestion - Commune de La Ségalassière 2023

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le Maire, David BROUSSE

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 10 avril 2024

Publié le 10 avril 2024



La Secrétaire de Séance
Anne MONPEYSEN

DE_009_2024

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 05 avril 2024

Délibération N° DE_010_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	9
Date de la convocation : 27/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence d'Anne MONPEYSSEN, 1^{ère} Adjointe.

Présents : Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés :

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Objet : Délibération sur le compte administratif - Commune de La Ségalassière 2023

Le conseil municipal, réuni et présidé par Anne MONPEYSSEN, 1^{ère} Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

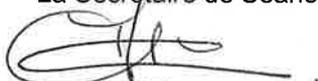
1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	112 224,69	0,00	80 077,83	0,00	192 302,52
Opérations exercice	154 317,29	203 455,58	77 421,51	86 538,85	231 738,80	289 994,43
Total	154 317,29	315 680,27	77 421,51	166 616,68	231 738,80	482 296,95
Résultat de clôture		161 362,98		89 195,17		250 558,15
Restes à réaliser	0,00	0,00	133 020,94	0,00	133 020,94	0,00
Total cumulé	0,00	161 362,98	133 020,94	89 195,17	133 020,94	250 558,15
Résultat définitif		161 362,98	43 825,77			117 537,21

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire, David BROUSSE
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10 avril 2024
Publié le 10 avril 2024

La Secrétaire de Séance


Anne MONPEYSEN



République Française
 Département : CANTAL
 Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 05 avril 2024

Délibération N° DE_011_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	9
Date de la convocation : 27/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : Anne MONPEYSEN, Didier BEDOUSSAC, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés :

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSEN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - Commune de La Ségalassière 2023

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	112 224,69
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	112 224,69
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	49 138,29
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	161 362,98
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	161 362,98
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0 00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	43 825,77
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	117 537,21

B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Le Maire, David BROUSSE

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 10 avril 2024

Publié le 10 avril 2024



La Secrétaire de Séance



Anne MONPEYSSEN

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 05 avril 2024

Délibération N° DE_012_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 27/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSEN, Didier BEDOUSSAC, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE
Représentés : Nancy BRET représentée par David BROUSSE

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSEN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : vote des taux des taxes locales 2024

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu la réforme de la taxe d'habitation,

Considérant que la Commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

De ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023

* Foncier bâti	→	35.49 %
* Foncier non bâti	→	60.20 %
* TH résidences secondaires	→	5.26%

Article 2

Charge Monsieur le Maire de faire appliquer cette délibération

Le Maire, David BROUSSE

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 10 avril 2024

Publié le 10 avril 2024

La Secrétaire de Séance,


Anne MONPEYSSEN



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 05 avril 2024

Délibération N° DE_013_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 27/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSSSEN, Didier BEDOUSSAC, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE
Représentés : Nancy BRET représentée par David BROUSSE
Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSSSEN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subventions aux associations 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des demandes de subventions de fonctionnement reçues de la part des associations.

Il propose les montants suivants :

- * ACCA de La Ségalassière : 400€
- * Comité des Fêtes : 1 500€
- * Coups de Pousses au Jardin : 300€
- * Festival de Boogie-Woogie de Laroquebrou : 100€
- * AAPPMA : 100€
- * SMH CC : 100€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

Accepte d'accorder les montants proposés par M. le Maire
Dit que les crédits sont ouverts sur le BP 2024.

Charge la secrétaire générale de mairie de faire appliquer cette décision

Le Maire, David BROUSSE
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10 avril 2024
Publié le 10 avril 2024.

La Secrétaire de Séance

Anne MONPEYSSSEN

Date de transmission de l'acte: 10/04/2024
Date de réception de l'AR: 10/04/2024

015-211502240-DE_013_2024-DE
A G E D I

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 05 avril 2024

Délibération N° DE_013_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 27/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSEN, Didier BEDOUSSAC, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE
Représentés : Nancy BRET représentée par David BROUSSE

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSEN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Subventions aux associations 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des demandes de subventions de fonctionnement reçues de la part des associations.

Il propose les montants suivants :

- * ACCA de La Ségalassière : 400€
- * Comité des Fêtes : 1 500€
- * Coups de Pousses au Jardin : 300€
- * Festival de Boogie-Woogie de Laroquebrou : 100€
- * AAPPMA : 100€
- * SMH CC : 100€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

Accepte d'accorder les montants proposés par M. le Maire
Dit que les crédits sont ouverts sur le BP 2024.

Charge la secrétaire générale de mairie de faire appliquer cette décision

Le Maire, David BROUSSE
Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 10 avril 2024
Publié le 10 avril 2024.

La Secrétaire de Séance

Anne MONPEYSEN



DE_013_2024



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 05 avril 2024

Délibération N° DE_014_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 27/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSSSEN, Didier BEDOUSSAC, François CARSAAC, Cédric DELOBELLE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE

Représentés : Nancy BRET représentée par David BROUSSE

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSSSEN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Vente d'un terrain du lotissement à M. BRAYAT

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le terrain cadastré A 1163 d'une superficie de 832m² se situant dans le Lotissement Communal "Le Picaroux" a fait l'objet d'une demande d'acquisition par M. BRAYAT Georges domicilié 19 impasse St Urcisse - 46 000 CAHORS.

Il rappelle que comme indiqué dans la délibération n° du 10 juillet 2015 les terrains sont mis en vente au prix de 1€ du m².

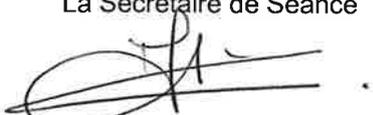
Ce qui donne un prix de vente du terrain à 832€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- * d'accepter la demande de M. brayat,
- * de céder la parcelle A1160 au prix de 832€ m²,
- * de charger M. le Maire de procéder à la vente, de signer l'ensemble des documents nécessaires et les actes notariés,

Le Maire, Davie BROUSSE
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 10 avril 2024
Publié le 10 avril 2024

La Secrétaire de Séance


Anne MONPEYSSSEN



DE_014_2024

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 05 avril 2024

Délibération N° DE_016_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 27/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
0	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, François CARSAC, Cédric DELOBELLE, Jérôme FERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE
Représentés : Nancy B... représentée par David BROUSSE
Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSSEN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste de Secrétaire Général de Mairie, grade Rédacteur, à temps non complet 4/35ème

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, qu'en raison d'une réorganisation du service administratif et des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet (4/35^{ème}) pour exercer les fonctions de secrétaire général de Mairie.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois à compter du 13 mai 2024 :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	<i>rédacteur</i>	Secrétaire général de Mairie	<i>4/35ème</i>

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut 389 en référence au 1er échelon du grade.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à recourir à un agent contractuel, dans la mesure où la commune compte moins de 1000 habitants conformément au code général de la fonction publique.

Les membres du conseil après avoir délibéré :

AUTORISENT le Maire, à créer un emploi de secrétaire général de mairie, grade rédacteur à compter du 13 mai 2024 dans les conditions précitées ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et l'autorisent, éventuellement, à recourir à un agent contractuel ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Le Maire, David BROUSSE
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 avril 2024
Publié le 11 avril 2024

La Secrétaire de Séance

Anne MONPEYSSEN

Annulé



République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LA SEGALASSIERE - COMMUNE

Séance du vendredi 05 avril 2024

Délibération N° DE_017_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 27/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : <i>adoptée</i>		

Le cinq avril deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (la Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de David BROUSSE.

Présents : David BROUSSE, Anne MONPEYSSEN, Didier BEDOUSSAC, François CARSAAC, Cédric DELOBELLE, Jérôme SERRE, Alexandre TEULIERES, Christian VIEILLECHAIZE, Noémie VIEILLECHAIZE
Représentés : Nancy BRET représentée par David BROUSSE

Absents et Excusés : Marion LACOMBE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Anne MONPEYSSEN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Création d'un poste de Secrétaire Général de Mairie, grade Rédacteur, à temps non complet 4/35ème

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison d'une réorganisation du service administratif et des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet (4/35^{ème}) pour exercer les fonctions de secrétaire général de mairie.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois à compter du 13 mai 2024 :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	<i>rédacteur</i>	Secrétaire général de Mairie	4/35ème

La rémunération de l'emploi sera calculée sur la base de l'indice brut 389 en référence au 1er échelon du grade.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à recourir à un agent contractuel, dans la mesure où la commune compte moins de 1000 habitants conformément au code général de la fonction publique.

Les membres du conseil après avoir délibéré :

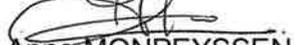
AUTORISENT le Maire, à créer un emploi de secrétaire général de mairie, grade rédacteur à compter du 13 mai 2024 dans les conditions précitées ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et l'autorisent, éventuellement, à recourir à un agent contractuel ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Le Maire, David BROUSSE
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 11 avril 2024
Publié le 11 avril 2024

La Secrétaire de Séance


Anne MONPEYSEN

